



FOURRIÈRE
UN SERVICE METPARK

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

16 FEV. 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 09 février 2024 (convocation du 19 janvier 2024)**

Aujourd'hui neuf février deux mille vingt quatre à 9 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Gérard CHAUSSET à M. Olivier ESCOTS, Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/01/03F

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU SPA

Le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2023 ont été adoptés par le conseil d'administration le 09 février 2024 avec :

- en section de fonctionnement un résultat de 0 €,
- en section d'investissement un excédent de 7.124,27 €.

Compte tenu de ces éléments, les résultats cumulés à reporter s'élèvent à :

- pour la section de fonctionnement : 278.881,86 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) + 0 € (résultat de l'exercice 2023) = 278.881,86 € à affecter au compte 1068 (affectation facultative),
- pour la section d'investissement : 307.033,60 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) + 7.124,27 € (résultat excédentaire de l'exercice 2023) = 314.157,87 € à reporter au compte 001.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir pour le budget annexe du service de la fourrière :

- entériner l'affectation de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 278.881,86 € au compte 1068,
- entériner l'affectation de l'excédent de la section d'investissement de 314.157,87 € au compte 001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 09 février 2024

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT